

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0026863.2026.002				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom EARL LA GRANGE AUX MILLE SAVEURS Adresse 65 Impasse de la nature 42660 Le Bessat Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 15 janvier 2026 05:28:55 +01 (Europe/Brusse ls) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)		Nom et signature ECOCERT FRANCE		I.8 Validité Certificat valable du 14/01/2026 au 31/03/2027	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruits et fruits préparés: Autres baies et petits fruits (Myrtille, fraise, caseille, cassis, groseille, mûre, amélanche, sureau)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Coulis de fruits	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Cuir de fruits	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Fruit à pépin et noyau (autres) (pomme, poire, prune, nefle)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Gelées de plantes diverses	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Myrtille (bourgeons et parties végétales de myrtille, callune, genévrier, aubépine et autre PAM)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Myrtilles séchées (bleuet Canadien)	Biologique
	Fruits et fruits préparés: fruitée aux fruits ou fruits et plantes	Biologique
	Glaces et sorbets: Sorbets aux fruits et/ou aux plantes	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusions et tisanes de plantes et fruits de l' exploitation	Biologique
	Jus et boissons à base de fruits et légumes: Nectar de fruits ou fruits et plantes	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Maraichage diversifié	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Mauve	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Autres plantes aromatiques ou médicinales (aneth, persil, ache, aroches, pensées, achillée, agastache, arquebuse, aubépine, basilic, bleuet, bouleau, bourrache, bruyère, camomilles, cassis, ciboulette, coriandre, cynorhodon, estragon, framboisier, fenouil, fumeterre, frêne, hysope, lavande, lilas, livèche, mauve, mélilot, mélisse, menthes, millepertuis, origan, ortie, pin, presle, reine des prés, romarin, ronce, sarriette, sauge, serpolet, souci, sureau, thé rouge (monarde), thym, tilleul, verveine et autres)	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Cynorrhodon	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Poudre d'Ortie	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Reine-des-prés	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Thym	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente	Biologique
	Sauces et autres assaisonnements salés: Préparation condimentaire au vinaigre de cidre : caseille, cassis, myrtille, framboise, groseille	Biologique
	Sirops: Sirop aux fruits et/ou aux plantes	Biologique
	Sucres, mélasses et sirops: Sucre aromatisé aux plantes	Biologique
	Vinaigres: Vinaigre de cidre aromatisé aux plantes	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :
[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

DÉLIVRÉ